

# L'arbre qui cache la foreuse

Au pays de Giono, les coupes rases se multiplient pour installer des centrales solaires et la résistance se soulève face à la technostructure.

Alain Clairval

**O**ctobre 2019, dans les Alpes de Haute Provence. Le marché de Saint-Etienne-les-Orgues du mercredi s'anime au pied de la montagne de Lure. Apiculteurs, maraîchers et autres producteurs locaux soignent leurs étals aux couleurs paysannes. Ce mercredi-là, Marie-José, fervente protectrice des animaux qui vit à Cruis dans un jas en plein bois, interpelle « venez signer la pétition ! Non à une balafre photovoltaïque sur la montagne de Lure ». En ligne, Amilure, (association des amis de la montagne de Lure), obtient plus de 19 400 signatures. Parallèlement, un collectif Elzeard-Lure-en-résistance se forme, organise réunions et manifestations. L'imminence des projets de centrale solaire en forêt mobilise. Sur Cruis comme sur les villages voisins, la pression de la vague d'accélération des énergies renouvelables grandit. Face à la technostructure acharnée, une convergence citoyenne réagit par la lutte juridique, médiatique et sur le terrain. Le GNSA (Groupe National de Surveillance des Arbres), l'ANB (Association Nationale pour la Biodiversité) côtoient Extinction Rébellion, le Café des Libertés, les Soulèvements de la Terre, et d'autres défenseurs de la nature comme Animalure et les Naturalistes des Terres. Tous adoptent cette devise : « Montagne de Lure, terre de résistance ».

## Actions et répressions

De la mi-août à l'automne 2023, la banderole d'Elzéard Lure-en-résistance barre les pistes élargies depuis peu pour laisser passer de lourds engins. Intrépides, des femmes, grimpent sur les bulldozers, s'agrippent aux brise-roches : « Ce chantier est illégal, vous êtes en infraction. Vous devez stopper les machines tant que la justice n'aura pas tranché ! Vous ravagez la montagne, les forêts, arrêtez de massacrer tout ce qui est vivant ici. Ce que vous faites est irrémédiable » explique Sylvie. Le 2 octobre, un bataillon du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) refoule avec brutalité la présence militante. Ce jour-là, cette cohorte de gendarmes musclés protège une procession rugissante de lourdes foreuses sur chenilles suivies d'autres machines aux allures de tanks. Ironie du sort, en même temps, la mairie de Cruis, intéressée



▲ Blocage d'une foreuse le 18 octobre 2023

CCO - Elzeard, Lure en résistance - Extinction Rebellion

financièrement par le projet de la centrale, proroge l'arrêt d'interdiction de circulation censé protéger la biodiversité de cette zone classée Natura 2000 réserve de biosphère. Le 4 octobre, les gendarmes arrêtent Sylvie et Claudine pour les mener en garde à vue. Le lendemain, les deux militantes pacifiques de 60 et 73 ans sont conduites, menottes aux poignets, au tribunal de Digne pour comparution immédiate. Le procès, reporté au 14 novembre, puis au 5 décembre 2023, est mis en délibéré après six heures d'audience. Face aux juges, Claudine déclare : « Aujourd'hui plus que jamais, nous devons témoigner de ces violences extrêmes infligées à d'autres vivants impuissants face à la folie prédatrice de la grande industrie. Nous devons dénoncer la dévoration d'un monde qui n'est plus qu'une valeur marchande à ses yeux ». Le jugement est repoussé au 25 janvier 2024. Sans attendre, un mouvement de solidarité nomme ces femmes audacieuses « les Gardiennes de Lure ».

## Le soleil a rendez-vous avec la thune

Le 19 novembre dernier, 450 militants de tous horizons ont défilé dans Cruis en un grand charivari de costumes d'animaux bigarrés. Thomas Brail, du GNSA (Groupement National de Surveillance des Arbres), a pris la parole : « La seule peur que l'on doit avoir, c'est celle du mur qu'on va se prendre demain si on ne fait rien aujourd'hui ». Une marche s'est alors engagée vers le site de la centrale solaire au rythme d'une batucada survoltée, entraînant la foule qui scande : « Nous sommes tous et toutes des gardiennes de Lure » avec au-dessus des têtes une banderole qui se dandine avec inscrit en

*« La seule peur que l'on doit avoir, c'est celle du mur qu'on va se prendre demain si on ne fait rien aujourd'hui »*

rouge et noir sur fond blanc « le soleil a rendez-vous avec la thune ».

Hélas, pour quelques billets verts de plus, les Alpes du Sud virent au blanc cassé et au bleu métallisé ! Voyez les pentes mises à nu. Regardez ces milliers de pieux métalliques plantés dans la rocaïlle broyée. Laisserons-nous se propager ces destructions arbitraires décidées par quelques-uns qui prétendent servir des intérêts supérieurs ? L'Office Français de la Biodiversité déclare de son côté sur son site (ofb.gouv.fr) : « Aujourd'hui le constat est sans appel, animaux et plantes disparaissent, à un rythme encore jamais égalé » ...

## Pratiques vertueuses ?

Pour Marie Véroda coprésidente du GNSA, « il faut ouvrir les yeux : abattre des arbres au nom de la lutte contre le réchauffement climatique est un non-sens criminel ». Avec ce chantier, voici le spectacle choquant offert aux résident-e-s vivants à proximité du site : en septembre 2022, pour faire place à vingt mille panneaux solaires, une coupe à blanc rase dix-sept hectares d'une forêt renaissante de jeunes cèdres de l'Atlas. Les bucherons coupent entre les jambes et au-dessus des têtes des écologistes venus s'interposer entre les arbres et les tronçonneuses. Autour des deux balafres bien visibles de loin, la société forestière laisse sur la zone d'Obligation Légale de Déboisement



(OLD) des souches déchiquetées et des arbres mutilés. Depuis octobre 2023, les travaux de forage s'enchaînent – et les militants aussi! Côté terrassement, les brise-roches défoncent, les pelleteuses creusent sur le terrain et à travers bois. Un quadrillage profond de tranchées et de fossés buse et abuse de gaines plastiques. La société Boralex se livre ici à un saccage délibéré du monde animal et végétal. «*En tant qu'ancien inspecteur de l'environnement, je suis circonspect quand je vois l'OFB communiquer partout sur le fait que la biodiversité s'effondre, mais que dans le même temps, les inspecteurs du 04 intervenant sur le site de Cruis décident de ne pas appliquer le code de l'environnement et pire, refusent de relever des infractions commises par la multinationale. Et cette situation tant paradoxale qu'inadmissible dure depuis six mois*» souligne Pierrot Pantel ingénieur écologue à l'Agence Nationale pour la Biodiversité (ANB).



▲ Action du 25 octobre 2023 concernant l'article 2 du code de l'environnement sur le futur site de la centrale photovoltaïque de Cruis

### Stopper les machines en attendant la justice

L'article 2 du code de l'environnement stipule que toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Amplifiant les travaux lourds, la multinationale Boralex et ses sous-traitants commettent des infractions pénales graves au su et vu de tous. C'est pourquoi à Cruis, depuis des mois, militants

et militantes lancent l'alerte sur les agissements de ces entreprises et tentent de préserver pacifiquement les habitats des quatre-vingt-six espèces protégées présentes sur le site. Le Conseil National de la Protection de la Nature fait les mêmes constats que la douzaine d'associations de protection de la nature dès le 15 août 2023 en alertant par écrit le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Cependant, en dépit des plaintes et des référés déposés et en cours de jugement, cette destruction industrielle de la biodiversité continue. Au 20 décembre, nuages de poussière et nuisances sonores des concasseurs et des enfonce-pieux sont encore perceptibles de loin.

Sur Lure, en plein bois, d'autres communes sont touchées et douze centrales sont déjà achevées. Entre Aubignosc et le plateau d'Albion, dix-huit autres menacent 1 000 hectares de forêts, de zones humides et d'espaces naturels. «*Je me sens expropriée*» rage Valérie, éleveuse de chèvres à Simiane. «*J'ai choisi de vivre ici, de respirer avec Dame Lure, elle est ma nourriture. C'est une dimension spirituelle.*» Reprenant son souffle, elle poursuit: «*Giono était un pacifiste, un déserteur. On est porté ici par une énergie, on ne laissera pas les chenilles de ces maudits engins écraser tout ça!*» Dans la Vallée de la Durance et du Verdon, 1 500 hectares de panneaux solaires sont visés. La couleur des billets de banque peut-elle donc se substituer à la force du vivant? À Cruis comme ailleurs, nous refusons la séduction de ce marché de dupes hypothéquant notre futur. Nous demandons l'arrêt du photovoltaïque dans nos forêts au profit du développement d'un vrai vert durable car «*la photosynthèse, c'est la plus balèze!*» ■

**Depuis octobre 2023, les travaux de forage s'enchaînent et les militants aussi !**

▼ Charivari des gardien-ne-s de Lure - 19 novembre 2023



▼ Vue sur les coupes rases sur le futur site de la centrale photovoltaïque de Cruis



### CONTACT

lureenresistance.fr

Nous soutenir : <https://www.kagnotte.com/k/soutien-aux-gardiennes-de-lure.html>